

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE L'ESCARENE Séance du 28 aout 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit aout, à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué le vingt-six août deux mille vingt-cinq, s'est réuni au siège de la mairie de L'Escarène, sous la présidence du docteur Pierre Donadey, maire.

Etaient présents : DONADEY Pierre, VALLAURI Jean-Claude, SABLAYROLLES Rolande, ARIS Georges, NITART France, ROMERO Muriel, LUPOTTO Gérard, DUPONT Martine, SOUMATI Marie-Christine,

Absents représentés : BARRIOS-BRETON Marie-Thérèse représentée par DONADEY Pierre, ZIZZO François représenté par SOUMATI Marie-Christine, BRACCO Patrice représenté par DUPONT Martine, VRIGNON Bertrand représenté par VALLAURI Jean-Claude, DORDE Maéva représentée par NITART France, LACOUT Philippe représenté par ROMERO Muriel,

Absents excusés : DUQUESNE Céline, DOTTAIN Laurence, SIMON Raphael, ANTHOINE- SAVARY Kathia, CHIBANI Franck,

Absents : BEUGNIET Pierre, SALTON Gérard,

Madame Rolande Sablayrolles a été nommée secrétaire de séance

Délibération n° 25 08 10

Objet :

Réalisation d'un rond-point sur la RD21 proche de la Poste

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la compétence du Département en matière de gestion de la voirie départementale,

Vu la note d'opportunité annexée à la présente délibération,

Considérant que le carrefour de la Poste, situé sur la RD21 entre le pont du Safranier et le bureau de poste, constitue un point névralgique en plein cœur du village ;

Considérant que ce carrefour dessert plusieurs accès supplémentaires et concentre un trafic important ;

Considérant que la vitesse excessive des véhicules entrant dans le centre-bourg engendre des risques pour les piétons, riverains et usagers ;

Considérant qu'il apparaît nécessaire de sécuriser ce carrefour et d'améliorer la qualité de vie des habitants par un aménagement adapté ;

Transmis à la Préfecture le : Date visa
Affiché le : 12/09/25

AR Prefecture

006-210600573-20250828-260810-DE
Reçu le 11/09/2025
Publié le 11/09/2025

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ouï l'exposé du maire, et après en avoir délibéré

-Approuve le principe de la réalisation d'un rond-point sur la RD21 au niveau du carrefour de la Poste.

-Décide d'engager une concertation avec le Conseil Départemental, gestionnaire de la voirie, afin d'étudier la faisabilité technique et financière de l'opération.

-Mandate Monsieur le Maire pour entreprendre toutes les démarches nécessaires auprès des services départementaux compétents et pour signer tout document afférent à cette étude.

Nombre de conseillers en exercice : 22

Nombre de présents : 09

Nombre de votants : 15

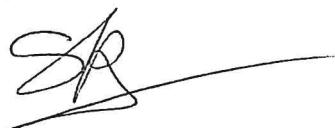
Pour : DONADEY Pierre, VALLAURI Jean-Claude, SABLAYROLLES Rolande, ARIS Georges, NITART France, ROMERO Muriel, LUPOTTO Gérard, DUPONT Martine, SOUMATI Marie-Christine, BARRIOS-BRETON Marie-Thérèse, ZIZZO François, BRACCO Patrice, VRIGNON Bertrand, DORDE Maéva, LACOUT Philippe,

Contre : /

Abstentions : /

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE
Rolande SABLAYROLLES



LE MAIRE
Docteur Pierre DONADEY




Transmis à la Préfecture le : Date visa
Affiché le : 11/09/2025

AR Prefecture

006-210600573-20250828-250910-DE
Reçu le 11/09/2025
Publié le 11/09/2025